

## Le rectorat de Créteil est aux abonnés absents.



1 Notre recteur, M. Auverlot se caractérise par son silence. Silence quand des enseignant-e-s témoignent sur les réseaux sociaux de leurs conditions d'exercice, silence quand les collègues alertent le rectorat sur leurs difficultés, le manque de personnels, silence sur le fonctionnement général dans l'académie, les rentrées différées pour cause de bâtiments inadaptés ou en travaux, des personnels absents (même de direction !). A la rentrée 2018, M. Auverlot s'est engagé à recevoir dans des délais raisonnables les établissements qui le demandaient et à faire un bilan de rentrée complet. On allait voir un nouveau fonctionnement rectoral avec une nouvelle équipe ! Or, la plupart des adresses au recteur restent lettre morte. Le rectorat met des semaines à répondre, les retards de paiement, de reclassement, de passage d'échelon s'accumulent, les rendez-vous pour audience arrivent 2 ou 3 jours avant la date fixée, ce qui en complique l'organisation et la préparation. Aucun bilan de rentrée, aucune publication des chiffres de Parcoursup sur Créteil, ce qui permet de taire les discriminations qui touchent nos élèves. Contrairement aux autres académies, le rectorat de Créteil n'a pas fourni la carte des spécialités en lycée et aucun GT préparatoire à ce sujet n'est en vue. Face aux alertes de la communauté éducative, le recteur détourne le regard et choisit l'indifférence. Par contre, il satisfait les lubies ministérielles : installation des

policiers, gendarmes dans les écoles, économie de moyens et de personnels. La manifestation du 12 novembre a mobilisé 40% des collègues dans l'académie et a été soutenue majoritairement par l'opinion publique.

En lycée, le fort mécontentement est lié à une réforme élitiste et des futurs programmes complexes imposés dans des délais trop courts. En collège, les suppressions de postes et l'augmentation mécanique des effectifs par classe, les dérives managériales dans les établissements, les salaires stagnent et le pouvoir d'achat diminue inexorablement. Nous continuerons à nous battre pour améliorer nos conditions de travail, revaloriser nos salaires et nos pensions et aussi contre les réformes qui font la part belle aux instituts, écoles et associations privées dont l'objectif est de réserver le savoir à une élite aisée.

Les élections professionnelles ont lieu du 29 novembre au 6 décembre par voie électronique. L'enjeu est important et nous devons montrer au ministre de l'Education et au recteur que le paritarisme est une des valeurs fondamentales de notre profession. Il garantit une égalité de droits des salarié-e-s et un enseignement de qualité pour toutes et tous les élèves.

Pour cela : votez ! Votez FSU (CTA et CTM) et SNES (CAPA et CAPN).

◆ MARTINE CLODORÉ

## Inter 2019 : un barème plus juste mais...



« La suppression de postes réduit les chances de muter. »

2 Nous constatons la réévaluation des éléments du barème au mouvement inter. Nos interventions répétées pour signaler les écarts importants entre les différentes situations ont été, en partie, prises en compte. L'ancienneté de poste dans la partie fixe augmente significativement : ainsi les chances de muter sont accrues pour les collègues qui n'ont pas d'autres bonifications. Les bonifications pour affectation en éducation prioritaire ou pour les enseignant-e-s ex non-titulaires sont également réévaluées. De même, la clause de sauvegarde pour les lycées ex-APV ne relevant pas de la politique de la ville est prolongée d'un an. Néanmoins, tout n'est pas pris en compte comme l'ancienneté sur ZR. La suppression de 2650 postes réduira les chances de muter. Le SNES-FSU reconnaît la spécificité de certains postes nécessitant des certifications. Néanmoins, la volonté du ministre est de favoriser le recrutement local par le biais de postes profilés ne reposant sur aucune certification. Contourner ainsi le barème renforce le management dans les établissements et met en concurrence les personnels au détriment du service public d'éducation. La saisie des vœux INTER sur SIAM s'effectuera du 15/11 à 12h au 4/12 2018 à 18h. Pour toutes questions, contactez-nous : mutations@creteil.snes.edu

◆ ADRIEN BERCHER, EMILIE CLAIR

## Casse du système de retraite solidaire

3 Une habile campagne de communication cherche à masquer la conséquence de cette réforme : une brutale paupérisation des retraité-e-s. Conséquence inévitable si le financement du système de retraite est bloqué à son niveau actuel alors que le nombre de retraité-e-s va augmenter. Avec le système par points, prenant en compte l'ensemble de la carrière, les inégalités de pension seront amplifiées au détriment des carrières courtes, marquées par le chômage, la précarité, le temps partiel et par l'allongement de la durée des études. Ce système qui ne promet aucune garantie de niveau de vie aux retraité-e-s actuel-le-s et futur-e-s et qui sera géré par le rendement aléatoire du point ouvrira la voie aux fonds de pension et à la capitalisation. Le mode d'indexation des pensions sera central : les retraité-e-s sont donc autant menacé-e-s que les actifs/ves. La sous indexation des pensions décidée

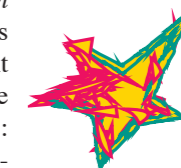
récentement est une préfiguration de cette réforme. Le gouvernement veut casser le Code des pensions en s'attaquant au statut de la Fonction Publique. Avec l'abandon du traitement de référence sur l'indice de fin de carrière, les fonctionnaires seront les grand-e-s perdant-e-s de ce projet. De plus, les droits familiaux (comme les pensions de reversions) ne sont pas garantis.

Le SNES-FSU refuse ces régressions car la pension est un salaire continué et donc une garantie fondamentale du fonctionnaire au service de l'intérêt général. Le SNES-FSU réaffirme que d'autres choix sont possibles pour un financement solidaire des retraites.

◆ JEAN-BERNARD SHAKI

## Quelles réponses face aux violences ?

4 Une vidéo montrant une enseignante menacée par une arme factice à Créteil a suscité de vives réactions sur les réseaux sociaux. De nombreuses et nombreuses collègues ont dénoncé des agressions et des incivilités scolaires étouffées par les chef-fe-s d'établissements, les IPR et les rectorats. Ces violences sont inacceptables, de même que le silence d'une hiérarchie obsédée par les bonnes statistiques qui minimise les problèmes et culpabilise les personnels qui en font état. J-M. Blanquer, avec le ministre de l'intérieur, répond en proposant un « comité stratégique » pour un « plan d'action ambitieux » contre les violences envers les enseignant-e-s, tout en supprimant 2650 postes à la rentrée. En même temps, l'arsenal sécuritaire est déployé : des stages commando pour les provi-



◆ MARTINE CLODORÉ

## Une réforme, quels programmes !

5 Début novembre, les "projets" de programme élaborés par le CSP, voulus par le ministre dans le cadre de la réforme du lycée ont été publiés. Ils ont été élaborés rapidement sans véritable concertation avec les organisations syndicales ni les associations de spécialistes ; or, élaborer des programmes de qualité suppose du temps, des débats, une transparence, totalement absents ici. Le SNES a dénoncé très tôt l'opacité du travail du CSP. Aujourd'hui, le ministre dit vouloir "une large consultation pour recueillir l'avis et les suggestions de la communauté éducative" mais sans le temps nécessaire à la réflexion collective ; c'est une mascarade. Nombre de ces programmes posent des problèmes de faisabilité : en français par exemple, huit œuvres dont quatre obligatoires en première ; en histoire-géographie, des programmes obsolètes ignorant les nouveaux acquis de la recherche disciplinaire ; les mathématiques envisagées comme une discipline de spécialistes scientifiques, absentes du tronc commun ! Pour les sciences numériques et technologiques, quelles ressources humaines pour enseigner cette nouvelle discipline en seconde ? Les enseignements de spécialité semblent ambitieux mais conçus au service de Parcoursup, ils visent à favoriser le tri des élèves. Pour l'analyse des nouveaux programmes pour chaque discipline voir le site du SNES national.



« Les programmes posent des problèmes

de faisabilité

et sont obsolètes. »

◆ VÉRONIQUE PABIAN, BLANDINE PAULET



## Élections pro : ça a l'air compliqué mais, en fait, c'est simple.

**6** Pour voter, chaque électeur et électrice, **titulaire ou non titulaire**, doit avoir un mot de passe ET un identifiant. Mais attention, pour limiter les risques de fraude, ils n'arrivent pas par le même canal. Le mot de passe, c'est vous qui le créez, en vous connectant pour la première fois à « l'espace électeur » avec votre adresse électronique professionnelle. Cette opération est possible depuis le mois d'octobre. Attention : il faut distinguer « l'espace électeur », à créer dès à présent, de « l'espace de vote » qui ne sera ouvert qu'entre le 29 novembre et le 6 décembre.

Si vous oubliez votre mot de passe de votre « espace électeur », vous pourrez en générer un nouveau.

L'identifiant vous a été envoyé dans une « notice de vote », sous forme papier dans votre établissement ou sous forme numérique dans votre boîte professionnelle.

Si vous perdez votre identifiant, ou que vous ne l'avez jamais eu, pas d'inquiétude : vous en demandez un nouveau depuis votre « espace électeur » ; il vous sera envoyé par SMS.

Avec ces deux sésames, vous entrez, au moment du scrutin, depuis votre « espace électeur », dans votre « espace de vote », et voterez pour les listes du SNES et de la FSU à tous vos scrutins (trois ou quatre, suivant votre situation). N'en négligez aucun : avoir des élu-e-s en commission paritaire vous permet d'être mieux défendu-e, mais c'est le vote aux comités techniques (académique ou national) qui détermine, in fine, la représentativité de notre organisation syndicale !

Après ça, il paraît qu'organiser un vote à l'urne, avec de vraies urnes, de vrais isolements et un vrai dépouillement, ce serait trop compliqué !

◆ PIERRE CLAUSTRÉ

À VENIR

## CAP 2022 : haro sur le statut de la fonction publique !

**7** Le 28 octobre, le Ministre Gérard Darmanin a annoncé une série de mesures s'inscrivant dans la politique « CAP 2022 ». Ce sont 22 propositions visant « à moyen terme une trentaine de milliards d'économies » grâce à de vieilles idées : emploi massif de contractuel-le-s, prime au départ pour les fonctionnaires, salaire au mérite. Ne nous y trompons pas : ce projet est une menace pour le statut de la fonction publique. L'augmentation du nombre des contractuel-le-s dans notre académie continue (plus de 4000 actuellement). La réduction du nombre de titulaires entraîne une dégradation de la qualité du service public car les contractuel-le-s ne sont pas formé-e-s, ils apprennent sur le tas et subissent davantage les pressions hiérarchiques. L'instauration du salaire au mérite attaque nos cadres collectifs : les chef-fe-s d'établissement auront la main. Les commissions paritaires, déjà remises en cause en juin par le gouvernement, auraient un rôle mineur. Le but est de casser notre statut en le fragilisant progressivement. Le SNES est porteur d'une autre vision. Dans la fonction publique, il combat les inégalités et défend, pour ses agents, un statut garant de l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, des cadres collectifs pour les promotions et l'avancement, les commissions paritaires et la publicité de leurs décisions. Il exige un plan de titularisation des contractuel-le-s. Les agents publics, les personnels hospitaliers, les pompiers, la police, la recherche, la justice, les services sociaux, les personnels éducatifs, les fonctionnaires territoriaux... ne sont pas un simple coût pour la société ; ils gèrent les services indispensables à nos concitoyen-ne-s, sur tout le territoire, quelle que soit la difficulté matérielle et quels que soient les moyens.

Pour défendre la fonction publique, pour une autre politique, votez SNES et FSU aux élections professionnelles 2018 !



◆ MATHIEU LOGOTHÉTIS

À VOS AGENDAS

### Vos rendez-vous

▲ Du 15 novembre au 4 décembre Rendez-vous mutations inter Stage FP 77	▲ Le 25 janvier 2019 Stage "Bientôt à la retraite" (inscription avant le 15 décembre 2018)	Contestation de rendez-vous de carrière : saisissez la CAPA par courrier
▲ Du 29 novembre au 6 décembre Elections professionnelles		CAPN contestation des rendez-vous de carrière des agrégé-e-s : le 15 janvier 2019

Journal bimestriel  
Prix : 2 euros  
Abonnement : 10 euros  
Directrice de publication : Martine Clodré  
Relecture : Odile Marais  
Graphisme : © Anne Vergoli  
Maquette : SNES-FSU Créteil  
Imprimerie : cava Expressions2  
5 rue Guy Moquet - 95100 Argenteuil  
CPPAP 0921506180  
ISSN 275-9352 n°2016-21

SNES-FSU Créteil - 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cx  
Tél. 01.41.24.80.54

# SNES-FSU Créteil Le Journal



<b>1 L'ACTUALITÉ</b> Le rectorat de Créteil est aux abonnés absents.	<b>2 LES PERSONNELS</b> Inter 2019 : un barème plus juste mais...	<b>3 LES PERSONNELS</b> Casse du système de retraite solidaire	<b>4 LE MÉTIER</b> Quelles réponses face aux violences ?
<b>5 LE MÉTIER</b> Une réforme, quels programmes !	<b>6 LA VIE DU SNES</b> Elections pro : ça a l'air compliqué mais c'est simple.	<b>7 À VENIR</b> CAP 2022 : haro sur le statut de la fonction publique !	<b>8 À VOS AGENDAS</b> Vos rendez-vous